



Séance du 27 février 2020

Affectation des résultats

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2019 qui comporte un excédent de fonctionnement de 140 691.31 € et un déficit d'investissement de 1 371.16 € qui sont à affecter au budget primitif 2020 comme suit :

- | | |
|--|--------------|
| - Article 002 fonctionnement – recettes | 139 320.15 € |
| - Article 001 investissement – dépenses | 1 371.16 € |
| - Article 1068 investissement – recettes | 1 371.16 € |

Tour de garde pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2020

Le planning a été établi pour ces deux dates.

Arbres à abattre dans le parc du gîte

Une personne serait intéressée pour abattre les arbres situés dans le parc du gîte. Le Conseil Municipal demande à ce que l'on se renseigne auprès de lui pour savoir si son assurance « responsabilité civile » couvre ce type d'intervention, voir également auprès de notre assurance ainsi qu'en cas de dégât sur le bâtiment.